

Réponses aux questions clés concernant F2057-23

Le mercredi 19 avril 2023, la **Consumer Product Safety Commission** (CPSC) des États-Unis a voté pour l'adoption de la norme de stabilité volontaire révisée de l'**ASTM International F2057-23**, comme norme de sécurité fédérale obligatoire pour les meubles de rangement de vêtements requises par la loi **STURDY**.

L'action de l'agence comprenait une suspension de la règle finale existante de la CPSC qui a été adoptée en novembre 2022, et qui devrait entrer en vigueur le 24 mai 2023. La suspension annule cette règle et sa date d'entrée en vigueur du 24 mai. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle règle fédérale basée sur F2057-23 est discutée ci-dessous et sera au plus tôt en octobre 2023. *The Stop Tip-overs of Unstable Risky Dressers on Youth Act*, mieux connu sous le nom de STURDY, a été signé par le président Biden le 29 décembre 2022, dans le cadre de l'Omnibus 2023. STURDY a demandé à la CPSC de développer un règlement de produit de consommation obligatoire pour les meubles de rangement de vêtements dans un délai d'un an à compter de sa signature. Ce document donne un aperçu de ce que cela signifie pour l'industrie maintenant que le CPSC a remplacé sa règle finale originale par F2057-23, conformément à STURDY.

Quelle est la portée de F2057-23 ?

En vertu de F2057-23, la portée de la nouvelle norme de sécurité fédérale pour les meubles de rangement de vêtements englobera les unités de rangement de vêtements autonomes, y compris, mais sans s'y limiter, commodes, armoires, bureaux, commodes à portes et commodes qui :

- Ont une hauteur de 27 pouces ou plus ; ET
- Pèsent 30 livres ou plus ; ET
- Contiennent 3,2 pieds cube ou plus de volume de stockage fermé.

Les unités doivent remplir **les trois** critères énumérés ci-dessus pour être visés par l'application de la règle. Ces critères ont été élaborés pour assurer la sécurité des enfants jusqu'à l'âge de 72 mois, ce qui concerne environ 80 % de tous les décès liés aux basculements de meubles de rangement de vêtements.

Qu'est-ce qui est exclu du champ d'application de F2057-23 ?

F2057-23 ne couvre pas les étagères telles que les bibliothèques ou les meubles audio vidéo. Il ne couvre pas les meubles de bureau, les meubles de salle à manger, les unités de rangement à tiroirs sous les lits, armoires à bijoux, meubles de rangement de salle de lavage ou meubles d'appoint qui ne sont pas destinés à une utilisation dans une chambre. Bon nombre de ces catégories s'inscrivaient dans le cadre beaucoup plus large de la règle originale du CPSC.

Quand la nouvelle norme de sécurité fédérale pour les meubles de rangement de vêtements entrera-t-elle en vigueur ?

La publication au registre fédéral américain de la nouvelle règle basée sur F2057-23 ouvrira une période de commentaires de 30 jours. En supposant qu'il n'y ait pas de "commentaires défavorables importants" nécessitant une réponse de la part du CPSC, la règle finale sera publiée dans le registre fédéral à la fin de la période de commentaires et prendra effet 120 jours plus tard. Ce « meilleur scénario » indique une date d'entrée en vigueur en octobre 2023. Cependant, cette échéance pourrait facilement être prolongée par tout retard dans le vote final de la Commission sur la publication ou tout retard dans le calendrier d'édition et de publication du registre fédéral.

Les nouvelles exigences de stabilité s'appliqueront à toutes les unités ayant une date de fabrication égale ou postérieure à la date d'entrée en vigueur de la règle.

Quelles sont les exigences de test F2057-23 ?

Les unités conformes doivent passer trois tests de performance. L'installation, l'équipement requis et la procédure précise pour chaque test est détaillée dans le F2057-23.

Charge de vêtements simulée. Tous les éléments extensibles (tablettes ou tiroirs) et les espaces derrière les portes sont chargés avec 8,5 livres par pied cube. Toutes les portes et tous les tiroirs chargés sont ouverts. L'unité chargée doit rester debout pendant 30 secondes. (Il y a un test séparé pour les meubles ayant un système d'interlock qui empêche 50 % ou plus des éléments extensibles d'ouvrir.)

Force dynamique horizontale simulée. Avec toutes les portes ouvertes et tous les éléments étendus (tiroirs et tablettes), une force horizontale de 10 livres est appliquée à la poignée la plus élevée, qui ne doit pas dépasser 56 pouces. L'unité ne doit pas basculer pendant que la force est appliquée sur le bord supérieur d'un tiroir ou au centre de la zone de traction de l'élément extensible et maintenue pendant 10 secondes.

Test de tapis simulé avec le poids de l'enfant. Un bloc de test de 0,43 pouces est placé sous les pattes arrière ou la base du meuble pour simuler l'impact des meubles posé sur un tapis. Toutes les portes sont ouvertes et tous les éléments déployés. Un poids de 60 livres est appliqué progressivement sur le dessus de la porte ou de l'élément extensible susceptible de provoquer un basculement et reste en place pendant 30 secondes sans provoquer le basculement du meuble.

Des tests par des laboratoires indépendants sont-ils nécessaires ?

Des tests indépendants ne sont pas nécessaires, sauf si le produit est commercialisé pour l'utilisation par des enfants (comme l'exige la Loi sur la sécurité des produits de consommation).

Est-ce que F2057-23 inclut une exigence d'étiquetage ?

OUI. Tous les meubles doivent porter une étiquette d'avertissement dans un endroit bien en vue lorsque le produit est en cours d'utilisation. La règle comprend une description détaillée des endroits où on peut placer l'étiquette. Le message d'avertissement, les spécifications de taille et de style de polices et les icônes téléchargeables requis dans l'étiquette, sont tous inclus dans la règle. Tous ces éléments, y compris le texte inscrit sur l'étiquette d'avertissement, sont identiques à l'exigence d'étiquette d'avertissement dans F2057-19.

F2057-23 inclut-il une exigence d'étiquette volante ?

NON.

F2057-23 inclut-il une exigence d'anti-basculement ?

OUI. Un dispositif anti-basculement conforme aux exigences de la norme ASTM F3096 doit être inclus avec chaque meuble.

Existe-t-il une disposition afin d'éviter le surstockage ?

NON. Il n'y a pas cette disposition.

Quel est l'état de l'inventaire non conforme existant ?

La nouvelle règle pour les meubles de rangement de vêtements ne sera applicable que vers le mois d'octobre 2023. Elle couvre tous les produits dont la date de fabrication est égale ou postérieure à la date d'entrée en vigueur de la règle. Les fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants peuvent continuer à vendre des produits non conformes dont la date de fabrication est antérieure à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle règle. Cependant, tout produit impliqué dans un incident de basculement peut faire l'objet d'un rappel et les entreprises continueront à faire face à des coûts de mise en vigueur supplémentaires (sans parler de la

responsabilité) pour les produits qui ne respectent pas la norme volontaire qui était en vigueur au moment de fabrication.

Qu'est-ce que la nouvelle règle fédérale exige des détaillants?

Les détaillants qui importent des meubles de chambre directement de fournisseurs étrangers sont responsables de s'assurer que ces produits respectent toutes les réglementations fédérales en matière de sécurité et d'environnement, y compris la nouvelle norme de stabilité pour les meubles de rangement de vêtements.

Qui appliquera la nouvelle norme ?

La Consumer Product Safety Commission (CPSC). Les produits non conformes sont sujets à un rappel. Lors de l'adoption de la F2057-23 comme norme de sécurité obligatoire requise par STURDY, le président de la CPSC, Alexander Hohen-Saric, a déclaré : « La CPSC surveillera le marché et appliquera activement cette norme ».

Note : Ceci est une traduction d'un document émis par AHFA (American Home Furnishings Alliance)